

Gland, le 24 février 2023

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 23 février 2023**

Présidence : M. Rupert Schildböck

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 34 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutifs à la réorganisation des services de l'Administration communale;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. de ne pas accorder un crédit de CHF 317'200.- et de ne pas autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. de ne pas autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 317'200.-;
- III. de ne pas accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF 104'100.-.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rupert Schildböck

Karine Teixeira Ferreira